

COMPTE RENDU MUNICIPAL DU 17/09/2009

Présents : Mrs LABORDE, COURTY, LAHILLADE, LE GARREC,
TOUYA, RIU, LASSALLE, YVORA, SOMERVILLE
Mmes CLAVERIE, DUVERDIER, LESGARDS. EXPERT
Excusés : Mme ADOUE, Mr FRADET.

Mme DUVERDIER Valérie est nommée secrétaire de séance.

*** Choix mission de coordination SPS Pôle Médico-commercial :**

La commission Appel d'Offre a retenu la Sté Sarl Aquitaine Ingénierie pour assurer la mission de coordination SPS du Pôle Médico-Commercial. Le devis s'élève à : 956.80 TTC

*** Point sur les travaux faits dans les barthes.**

Une réunion est prévue le 23 septembre avec les Gardes-Nature pour faire le point sur ces travaux.

*** Emplacement réservé pour Mr JEZIORNY au cimetière.**

Le conseil donne son accord pour un emplacement au cimetière en attendant la décision de la famille du défunt Mr JEZIORNY, à savoir si le corps doit être rapatrié dans sa région d'origine. Dans le cas où le corps resterait à Saubusse, il faudra envisager les conditions à soumettre à la famille.

*** Problème de nuisances sonores au trinquet.**

Mr le maire donne lecture du courrier de Mr Alfonso adressé à la mairie, dans lequel il se plaint de nuisances sonores occasionnées les mercredis soirs durant le Basco Landais et de " débordements bruyants " lors des finales. Le conseil municipal autorise le maire à rencontrer le Président de Saubusse Sport Pelote afin qu'il se mette en conformité avec les arrêtés municipaux existants et l'informer des faits.

*** Cuisine Centrale MACS.**

La réunion prévue concernant le projet de cuisine centrale ayant été reportée, le point sera fait lors du prochain conseil.

*** Grippe H1 N1 - PCA.**

Compte tenu des directives reçues du Ministère de la Santé, nous avons dû élaborer un Plan de Continuité d'Activité, c'est à dire répertorier les principaux services dans la commune pour lister les postes de travail de chaque service et les noms des agents concernés. A partir de là, les objectifs fixés sont d'assurer la sécurité publique et sanitaire dans le village, ainsi que la continuité des différents services et activités,

*** Décision concernant les chemins ruraux.**

Le jugement concernant l'affaire Commune de Saubusse / Mr D. Fialon a été rendu. Les demandes de la commune ont été rejetées. En effet, le Tribunal considère que le cadastre n'est pas en soi une preuve de propriété et qu'il n'existe aucun panneau sur ledit terrain, indiquant " Chemin de Randonnée ". Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire appel.

*** Travaux d'illumination de la Pierrelongue.**

Le conseil a estimé trop coûteux le devis du Sydec pour l'éclairage de la Pierrelongue, et décide de ne pas donner une suite favorable pour l'instant.

*** Contribution de MACS à l'Etablissement Public Local : " Landes Foncier ".**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les statuts de Communauté de Communes de MACS et notamment ses articles 6.2 et 6.5 concernant les compétences SCOT, ZAC et PLH;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 7 juin 2005 sollicitant la création d'un Etablissement Public Foncier dénommé " Landes Foncier " et approuvant le projet de statuts de cet établissement ;

VU l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2005 portant création de l'Etablissement Public Foncier Local " Landes Foncier " ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 13 mars 2006 approuvant :

* le tableau 2006 des contributions :

- § de MACS à l'Etablissement Public Foncier " Landes Foncier " à hauteur de 15 % des droits perçus par les communes en 2005 sur le territoire communautaire,
- § des communes à MACS à hauteur de 5% de ces mêmes droits,

* la mise en place d'une convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à MACS pour 2006 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 08 juin 2006 approuvant la convention type avec les communes pour le versement de leur contribution 2006 à MACS, correspondant à 5% de leurs droits de mutation 2005 ;

VU l'arrêté préfectoral du 27 mars 2007 portant modification des statuts de l'Etablissement Public " Landes Foncier " et notamment son article 2 en ce qui concerne les modalités d'adhésion et de contributions financières des membres de l'Etablissement ;

VU la délibération du Conseil Communautaire du 09 juillet 2009 approuvant :

* le tableau 2009 des contributions :

- § de MACS à l'Etablissement Public Foncier " Landes Foncier " pour une contribution de 447 000 €
- § des communes à MACS à hauteur de 1/3 de la participation annuelle versée par la communauté

pour ses communes membres.

* une convention type avec les communes ayant pour objet le versement de leurs contributions à MACS pour 2009 ;
CONSIDERANT que les 23 communes de MACS participent chacune au financement de la contribution de MACS à l'EPFL par le versement au budget de la communauté d'une cotisation représentant 5% de la moyenne de leurs droits de mutation respectifs perçus entre 2006 et 2008.

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité, DECIDE

* d'approuver le projet de convention à intervenir entre MACS et la commune de SAUBUSSE pour une contribution 2009, d'un montant de 1062,42 euros.

* d'autoriser Mr le Maire à signer cette convention et d'en poursuivre l'exécution,

* de verser cette somme à la Communauté dans les trois mois au plus tard qui suivent l'émission du titre.

*** Délibération autorisant la Commune à effectuer les travaux Pôle Médico-commercial.**

Faisant suite à l'achat aux termes d'un acte reçu par Me TARTAS, notaire à Labastide d'Armagnac le 02/09/09 d'une parcelle sise à Saubusse cadastrée section D n° 753 (1ha 00ca 00a) par l'Etablissement Public Foncier des Landes (E.P.F.L.) pour le compte de la commune de Saubusse.

Mr le Maire rappelle au conseil municipal que la durée du portage foncier de l'opération a été fixée à 4 ans par délibération du 10 avril 2009.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à établir une convention de mise à disposition suivant le projet d'aménagement d'un Pôle Médico-commercial.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

* demande à l'E.P.F.L. d'établir une convention de mise à disposition de l'intégralité du terrain tel que défini ci-dessus,

* donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour signer ladite convention de mise à disposition.

*** Concession cimetière.**

Le conseil répond favorablement à la demande de Mme Jeanine Larrodé pour une concession au cimetière.

*** Divers.**

- Mr Bernard Lassalle s'est rendu plusieurs fois au cabinet d'Architecte de Mr Morel, en vain, il a trouvé porte close.

Le conseil décide de poursuivre les tentatives et va prendre contact avec Mr Faivre, Architecte des Bâtiments de France.

- Le conseil adopte la décision modificative budgétaire afin d'effectuer les travaux du parking du trinquet, à savoir le transfert de la somme de 2179,88 € du compte 2313/208 au compte 2313/175.

- Suite à différentes critiques concernant le fait que le portail de l'Ecole ne soit jamais fermé, le conseil souhaite que le maire entre en contact avec la Directrice de l'Ecole afin de remédier à ce problème.

-Mr Somerville, pour des raisons personnelles, informe le conseil municipal de sa démission de la Commission Culture et Patrimoine, Tourisme, Thermalisme et Communication.

- Le conseil charge C. Touya de faire faire un devis, suite à la demande du Président de l'ASA des Barthes, afin que soit nettoyé le ruisseau servant à l'écoulement des eaux de la barthe neuve.

- Suite à la lettre de Mr Magendie, concernant les nuisances occasionnées par la présence des pigeons, un courrier a été envoyé à la Fédération de Chasse. Celle-ci a chargé le Lieutenant de Louvèterie de procéder à l'élimination des pigeons sur la commune de Saubusse avant le 30 septembre 2009.

- A l'issue de la dernière réunion du Syndicat des Barthes, les nouveaux statuts ont été adoptés, l'ASA des Barthes SAUBUSSE - RIVIERE devient SYNDIC des Barthes SAUBUSSE- RIVIERE et l'ancien bureau est reconduit.

- La commission Voirie informe que les travaux d'assainissements collectifs du Lotissement Capdebosc vont démarrer vers le 15 novembre. Par ailleurs, des places de parking vont être tracées sur la place devant la Villa Sting.

- L'institution Adour ne prendra pas en compte les dégâts sur la commune consécutifs à la tempête Klaus, par contre, une intervention fluviale sera menée prochainement pour dégager les arbres amassés au pied des piles du pont.

- Le fauchage prévu par MACS est programmé semaine 41.

- Concernant l'avancement du projet du port, une réunion est prévue le 1er octobre avec Mr Arrondo du Pays Adour Landes Océanes.

- Le conseil fixe à 10,00 €/h l'utilisation du trinquet pour particulier journée trimestre.

- Une demande concernant la mise en place d'un panneau " ralentir école " aux abords de l'école va être faite auprès de MACS.

- l'INSEE informe la mairie qu'un recensement est prévu entre le 21/01/2010 et 21/02/2010. Mr le maire demande aux habitants de recevoir avec courtoisie les agents recenseurs.

- La Commission Administrative informe le conseil que le Document Unique est en cours d'élaboration.

- L'Ecole Numérique Rurale est en grande partie prête à fonctionner, quelques détails techniques restent à finaliser.

- Mr le Maire demande à la Commission Bâtiments que les travaux concernant l'acoustique de la salle des Fêtes soient réalisés rapidement. Il est également demandé à cette commission que l'éclairage du porche de l'Eglise soit réparé.